

## Recommandations sur les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Édition révisée

# S

## l'application d'outils de gestion prédictive du risque à la surveillance ciblée des marchés<sup>1</sup>

### **Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation:**

Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation,

**Soulignant** qu'un système de réglementation ne peut avoir pour objectif de parvenir à la sécurité absolue,

**Notant** que des contrôles excessivement rigoureux peuvent créer des obstacles inutiles au commerce,

**Considérant** qu'il importe de veiller à ce que les produits se trouvant sur le marché (y compris les biens importés), l'infrastructure matérielle et les installations commerciales et industrielles respectent les normes et soient sûrs de façon à protéger les consommateurs, les citoyens et l'environnement,

**Soulignant** qu'il importe d'appliquer des outils de gestion prédictive du risque pour planifier les activités des autorités chargées de la surveillance des marchés/du respect des normes avant que des accidents surviennent/que des cas de non-respect soient signalés,

**Soulignant** que des cadres de surveillance axés sur le risque devraient aider à éviter :

- Des contrôles excessifs pour les produits à risque faible et
- Des contrôles absents ou insuffisants pour les produits à risque élevé,

**Estimant** que les autorités doivent allouer efficacement les ressources limitées dont elles disposent et qu'une surveillance ciblée et fondée sur le risque des produits se trouvant sur le marché (ainsi que des installations et équipements) constitue un moyen important d'y parvenir,

**Désireux** d'aider les autorités à utiliser les techniques de gestion prédictive du risque en vue d'améliorer l'efficacité des outils actuels d'évaluation du risque et des programmes actuels d'échange de données,

**Désireux** de compléter les outils actuels d'évaluation du risque appliqués par les autorités de **surveillance des marchés,**

**Recommande ce qui suit :** Les autorités planifient leurs activités de surveillance du risque à partir de l'évaluation du risque de non-respect associé aux produits/aux entreprises relevant de leur compétence. L'évaluation du risque de non-respect devrait prendre en considération :

**S.1** La dangerosité des produits/des entreprises qui ne respectent pas les normes ;

**S.2** La probabilité de la présence sur le marché de produits qui ne respectent pas les normes.

<sup>1</sup> Recommandation adoptée en 2016.

## **Évaluation du risque de non-conformité d'un produit**

Le Groupe de travail recommande que les autorités nationales, compte dûment tenu des ressources dont elles disposent et de leurs besoins et priorités propres, élaborent et appliquent des méthodes et des procédures permettant d'évaluer le risque que des produits/des entreprises relevant de leur compétence ne respectent pas les normes et la réglementation en vigueur.

La méthode indiquée aux annexes A et B peut servir de base pour évaluer le risque de non-respect d'un produit ou d'une entreprise :

L'annexe A aide à évaluer la dangerosité des produits qui ne respectent pas les normes et la réglementation et

l'annexe B aide à évaluer la probabilité des cas de non-respect liés à des produits ou des entreprises présents sur le marché.

## **Stockage et échange des données relatives au risque de non-respect**

Le Groupe de travail invite des autorités nationales, compte dûment tenu des ressources dont elles disposent et de leurs besoins et priorités propres, à utiliser, ou à élaborer si nécessaire, des outils de collecte de données en vue de stocker des données concernant :

- Les résultats des activités de surveillance du marché relatives aux produits (en les mettant en concordance avec l'évaluation de la probabilité des cas de non-respect effectuée pendant l'étape de la planification) ;
- Les lésions et autres accidents liés à l'utilisation de produits non respectueux des normes, et à utiliser ces données afin d'améliorer en permanence l'évaluation du risque de non-respect associé aux produits.

Le Groupe de travail invite aussi les autorités nationales à échanger les données relatives au risque de non-respect et aux lésions avec leurs homologues à l'étranger, de façon à améliorer l'efficacité de l'intervention réglementaire et de la surveillance, et recommande de prévoir des ressources pour aider à concevoir et appliquer des outils de cette nature tant sur le plan national qu'à l'échelon international.

## Annexe A

Pour évaluer la dangerosité d'un produit qui ne respecte pas les normes, il convient de suivre la procédure présentée ci-après systématiquement pour chaque famille de produits relevant de la compétence de l'autorité.

### Établir une liste de produits pour chaque famille de produits

L'établissement d'une liste exhaustive de produits relevant du domaine de compétence de l'autorité constitue une étape essentielle de la planification des activités de surveillance. Ce faisant, l'autorité peut renvoyer à des normes internationales et nationales et aux catalogues de producteurs/d'importateurs, ainsi qu'à d'autres sources.

### Établir une liste de facteurs techniques par famille de produits

Un facteur technique applicable à une catégorie de produits peut être défini comme une vulnérabilité susceptible d'accroître les effets de tout risque lié au produit lorsque celui-ci ne respecte pas les normes.

La détermination des risques liés à chaque produit au sein d'une certaine famille de produits est indispensable pour établir une liste de facteurs techniques. D'après les normes internationales de gestion des risques, la détermination du risque (en général et en ce qui concerne les produits) suppose de formaliser :

- Les événements porteurs de risque
- La probabilité de ces événements
- Leurs incidences
- L'ensemble des vulnérabilités connexes (facteurs de risque).

La plupart des vulnérabilités (facteurs de risque) liées au risque du produit sont aussi des facteurs techniques du produit : dans la plupart des cas, le non-respect ne fait qu'amplifier les effets du risque du produit. Cela étant, la liste des facteurs techniques devrait aussi comporter certains facteurs de sécurité, qui rendent un produit conforme plus sûr mais qui, non respectés, augmentent la dangerosité du produit.

À titre d'exemple, les facteurs techniques applicables au matériel électrique sont notamment les suivants :

- Le produit comporte une isolation entre les parties à basse tension et des parties exposées à très basse tension ;
- Le produit est susceptible d'être déplacé en cours d'utilisation ou entre les utilisations ;
- Le produit est utilisé dans des circonstances où l'utilisateur n'est pas en mesure de s'en dessaisir facilement en cas de réaction physique normale au choc électrique ;
- Le produit nécessite un dispositif de protection pour prévenir les lésions mécaniques ;
- Le produit est susceptible d'être utilisé par des enfants sans surveillance ou sous surveillance légère.

### Élaborer une matrice produit-risque : évaluer chaque produit de la liste d'après chaque facteur technique

L'étape suivante du processus consiste à élaborer une matrice produit-risque qui reprenne toutes les caractéristiques d'une famille de produits au regard des facteurs techniques pertinents :

	<i>Produit 1</i>	<i>Produit 2</i>	...	<i>Produit n</i>
<i>FT<sub>1</sub></i>	<i>1</i>	<i>0</i>	...	<i>1</i>
<i>FT<sub>2</sub></i>	<i>0</i>	<i>1</i>	...	<i>1</i>
...	...	...	...	...
<i>FT<sub>m</sub></i>	<i>0</i>	<i>0</i>	...	<i>0</i>

Lorsque tel ou tel facteur technique (à titre d'exemple, « le produit est susceptible d'être déplacé en cours d'utilisation ou entre les utilisations ») est applicable à un produit (pouvant être déplacé en cours d'utilisation), il est évalué à 1, et dans le cas contraire (le produit n'est pas déplacé en cours d'utilisation), il est évalué à 0.

### **Calcul de l'indice de non-conformité pour chaque produit**

À l'aide de la matrice produit-risque, les autorités peuvent caractériser chaque produit selon un indice de non-respect, qui représente la somme de tous les facteurs techniques relatifs au produit, et utiliser cet indice pour évaluer le risque de non-respect du produit.

En outre, les autorités peuvent définir pour certaines combinaisons de facteurs techniques une pondération plus importante dans l'indice de non-respect (à titre d'exemple, une pondération supérieure à 2 peut être attribuée à la combinaison de facteurs « produit déplacé pendant l'utilisation » et « produit utilisable par des enfants sans surveillance »).

### **Classer les produits d'après le niveau de risque, en utilisant à la fois l'indice de non-respect et des combinaisons prédéfinies de facteurs techniques**

Lorsque chaque produit est caractérisé selon une combinaison de facteurs techniques et son indice de non-respect, les autorités peuvent utiliser différentes méthodes pour classer les produits. La plus simple consisterait à classer les produits d'après leur indice de non-respect, même si d'autres méthodes peuvent aussi être appliquées. Une autorité peut ainsi décider que tous les produits caractérisés selon une certaine combinaison de facteurs techniques présentent un « risque élevé ».

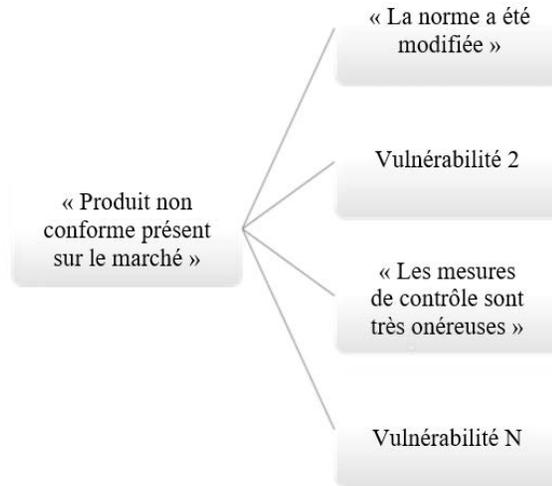
### **Stockage et utilisation des données pertinentes**

Les autorités stockent et traitent des données sur les lésions liées à l'utilisation de produits non respectueux des normes, de sorte qu'elles pourraient ajuster les pondérations des facteurs techniques et ainsi améliorer l'évaluation du risque de non-respect.

## Annexe B

### Évaluer la probabilité des cas de non-respect

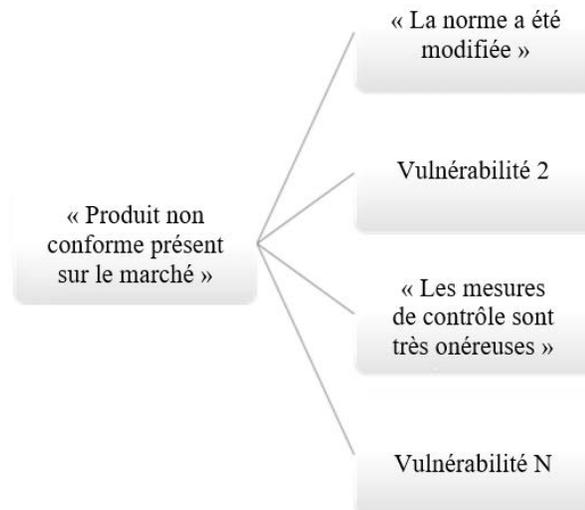
Afin d'évaluer la probabilité des cas de non-respect, c'est-à-dire la probabilité qu'un produit non conforme d'un type donné soit présent sur le marché, une autorité réglementaire devrait établir une liste de facteurs qui augmentent la probabilité de l'événement « présence de produits non conformes sur le marché » pour chaque famille de produits, comme indiqué dans le graphique ci-après:



La vulnérabilité associée à un événement de risque de type « produit non conforme présent sur le marché » peut être appelée facteur de probabilité (FP). D'autres exemples de facteurs de probabilité sont donnés ci-après:

- Effet de désincitation lié au coût du respect des normes ;
- Complexité ou difficulté technique du respect des normes.

Pour évaluer le degré de probabilité qu'un produit d'un certain type puisse être considéré comme ne respectant pas les normes sur le marché, il convient de suivre la procédure suivante :



La procédure étant analogue à celle qui est présentée à l'annexe A, des méthodes analogues de classement des produits d'après le degré de probabilité du non-respect des normes peuvent être appliquées.

Les autorités conservent des données sur les activités de surveillance antérieures, de sorte qu'elles pourraient mettre en place des cadres d'apprentissage sur le respect des normes et améliorer ainsi l'évaluation du risque de non-respect associé à tel ou tel produit.